



Indemnité de licenciement non versé en totalité

Par Ryan90

Bonjour je vous explique mon cas, Il mentionne qu'après ma période essai je dois toucher ma paye dans son entièreté sauf que là par ce que ils ont pas assez de fond il ne peuvent pas me réglé mon entièreté que dois-je faire? merci a vous

Par kang74

Bonjour

Pourquoi parler d'indemnité de licenciement ?

Vous n'avez pas été payé votre salaire pour les heures de travail effectuées ?

Si vous pouviez ne pas faire appel à nos dons de divination et expliquer le contexte ...

Par Ryan90

Voici mon cas j'ai travaillé et mon contrat c'est arrêté à la Période dessai puis Ils m'ont remis tous mes documents avec le montant qu'ils me devaient mais je n'ai reçu que 50% de ma paye, Il mentionne après mon essai que je dois toucher ma paye dans son entièreté sauf que là par ce que ils ont pas assez de fond il ne peuvent pas me réglé mon entièreté

Par kang74

Pourriez vous détailler les dates de prise de poste, la date de la rupture de période d'essai.

Je ne comprends pas la mention qu'ils doivent vous payer le mois entier mais qu'ils ne paient que 50%.

Avez vous eu un solde de tout compte ? Est ce que le montant perçu est en rapport avec ce que mentionne le STC ?

Ils doivent vous payer le temps travaillé et une éventuelle indemnité de délai de prévenance .

Par Ryan90

Le contrat a prit y'a de cela 1 mois et quelques jours vu qu'ils ont versé que la moitié du montant, la somme de 2000? parce qu'ils disent ne pas pouvoir payer en totalité les 4000? du coup que la semaine prochaine ils donneront le reste mais jusqu'a là rien du tout, je sais pas quelle est la mesure juridique à prendre dans cas

Par janus2

Bonjour,

Difficile de bien comprendre...

Quoi qu'il en soit, si l'employeur ne verse pas la totalité des sommes dues, cela reste du ressort du conseil des Prud'hommes (en référé), après mise en demeure de l'employeur.

Par kang74

Il est effectivement difficile de savoir si votre employeur est en tort vu que vous ne répondez pas aux interrogations concernant le solde de tout compte .

Soit vous êtes payé comme tel , soit pas .